

PROJET ASSOCIATIF

1. Textes fondateurs
2. Genèse de l'association
3. Valeurs partagées
4. Objectifs
5. Missions
6. Compétences et moyens d'actions

- Document validé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2010 -



1. TEXTES FONDATEURS

La charte d'Ottawa, adoptée le 21 novembre 1986 et validée par l'OMS, définit les concepts de santé et promotion de la santé :

Pour parvenir à un état de complet bien être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.

*La **santé** est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques.*

*"La **promotion de la santé** est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.*

Elle représente un processus social et politique global, qui comprend non seulement les actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus mais également des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur la santé publique et sur la santé des personnes."

La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu.¹

Le **Plan national d'éducation pour la santé 2** présenté au Conseil des ministres le 28 février 2001 affichait une volonté de développer un service public d'éducation pour la santé en trois axes stratégiques :

- >> Le développement de la formation et de la recherche
- >> La valorisation de l'éducation thérapeutique
- >> La généralisation de l'éducation pour la santé de proximité, véritable mission de service public, à travers notamment l'élaboration dans chaque région d'un schéma régional d'éducation pour la santé (SREPS).

La **Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique** 3 a permis le développement de la prévention et de la promotion de la santé, notamment par la mise en place de 5 plans stratégiques nationaux concernant des thématiques spécifiques :

- >> Plan national de lutte contre le cancer,
- >> Plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé de la violence, des comportements à risque et des conduites addictives,
- >> Plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé des facteurs d'environnement, y compris au travail,
- >> Plan national de lutte pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques,
- >> Plan national pour améliorer la prise en charge des maladies rares.

Le **SREPS de la région Centre 2003-20074** a été élaboré au cours du deuxième semestre 2002. Quatre groupes de réflexion et un comité de pilotage, soit au total plus de soixante-dix personnes représentant les promoteurs et les décideurs de la région, ont contribué à cette réflexion.

Les thématiques concernées par ces groupes sont :

- >> La documentation,
- >> La formation,
- >> Les coordinations départementales,
- >> Le développement du pôle régional de compétence.

1 Organisation Mondiale de la Santé. **Charte d'Ottawa**. 1986. [En ligne] [Consultation du 10 mai 2010].

URL : <https://centre.sante.gouv.fr/drass/sante/sreps/present.htm>

2 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Secrétariat d'État à la Santé et aux Handicapés. **Plan National d'Éducation pour la Santé**. Janvier 2001. [En ligne] [Consultation du 10 mai 2010]. URL : <http://www.adess41.org/liens/plannationalbk.pdf>

3 Ministère de la Santé et des Sports. **Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique**.

(Actualisation du 27 mars 2010). [En ligne] [Consultation du 10 mai 2010].

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000787078&dateTexte>

2. GENESE DE L'ASSOCIATION

Le SREPS de la région Centre a défini trois axes stratégiques pour cinq ans :

- >> permettre aux promoteurs de projets d'effectuer des projets de qualité en renforçant l'offre en documentation, la formation et l'accès au conseil méthodologique,
- >> favoriser la complémentarité entre tous les acteurs en éducation pour la santé en organisant la rencontre des acteurs au niveau départemental et en coordonnant les financements,
- >> mettre en place un **Pôle régional de compétence** dont le rôle doit venir en complémentarité des structures départementales déjà existantes.

Le schéma régional précisait pour ce pôle de compétence :

Du fait de l'absence actuelle dans notre région d'une structure régionale d'éducation pour la santé, le rôle d'une telle structure doit être réfléchi par l'ensemble des acteurs... Quel que soit le domaine dans lequel il intervient, le pôle de compétence régional doit avoir un rôle totalement distinct des structures départementales... Il n'intervient pas directement auprès des populations bénéficiaires d'actions d'éducation pour la santé... Il doit être un lien entre les 6 départements afin de donner une cohérence aux actions menées dans l'ensemble de la région.

Une position commune a été prise ... pour consolider dans un premier temps les structures existantes au niveau départemental et ne mettre en place une structure régionale qu'en 2005.

Ce pôle devra aussi être le lieu d'échange des informations entre le niveau national (INPES, DGS) et les niveaux départementaux et infra départementaux. Cet échange devra être bilatéral, permettant aux acteurs locaux d'être informés des décisions et priorités nationales d'une part, et faisant "remonter" au niveau national les difficultés et les interrogations locales d'autre part.

Enfin la ou les personnes intervenant au niveau de ce pôle de compétences seront les interlocuteurs identifiés des décideurs et des financeurs régionaux dans le champ de l'éducation pour la santé.

En attendant que la structure régionale du pôle de compétence soit opérationnelle, la Mutualité Région Centre (MUREC) a coordonné la mise en œuvre du SREPS et répondu à l'appel à projet de l'INPES pour le financement des premières actions 2005, 2006 et 2007 du pôle de compétence en région Centre.

Une assemblée générale constitutive s'est réunie le **6 décembre 2005** pour voter la création d'une association intitulée **FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ACTEURS EN PROMOTION DE LA SANTÉ** avec pour objet statutaire :

Le premier Conseil d'Administration est constitué ce même jour, avec l'élection d'un Bureau présidé par le Professeur Emmanuel Rusch représentant le CDES d'Indre-et-Loire.

L'association est déclarée à la préfecture d'Indre-et-Loire le **17 mai 2006** (récépissé du 29 mai 2006 sous le n° W372000184). Sa création est publiée au Journal Officiel le 24 juin 2006.

La première assemblée générale ordinaire est réunie le **10 mai 2007**, suivie d'un Conseil d'Administration et de l'élection du Bureau.



3. VALEURS PARTAGEES

L'adhésion aux statuts de la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé implique l'adhésion à la charte d'Ottawa et à la **charte des promoteurs en éducation pour la santé** définie dans le cadre du SREPS.

Quatre valeurs partagées par les membres de la fédération sont fondamentales :

- >> Le respect de la personne : la primauté de la personne et de sa dignité, la personne devant être considérée dans sa globalité et son environnement,
- >> L'adhésion à la conception globale de la santé définie par la charte d'Ottawa,
- >> La démocratie : l'ouverture, le pluralisme, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées,
- >> La solidarité : l'entraide entre et à l'égard des membres, la coopération et la mutualisation.

4. OBJECTIFS

Objectif principal : fédérer les acteurs* en promotion de la santé pour le développement de la promotion de la santé en région Centre. (* acteurs = structures)

Pour y parvenir, la FRAPS a pour **objectifs spécifiques** :

- >> De participer à la politique régionale de santé publique,
- >> D'être un interlocuteur légitime des instances nationales et régionales,
- >> De défendre les intérêts de ses membres dans le respect des valeurs partagées pour la promotion de la santé.

5. MISSIONS

La FRAPS est **Pôle de compétence en promotion de la santé - région Centre – Val de Loire** avec pour missions, outre celles transversales du pilotage et de l'animation d'une plateforme régionale de ressources (fonctions supports définies par l'INPES à destination des acteurs et opérateurs de la prévention, de l'éducation pour la santé ou de la promotion de la santé :

- >> être un lieu d'échanges de pratiques et d'expériences entre les acteurs en promotion de la santé de la région Centre,
- >> participer à la construction d'une culture partagée en promotion de la santé,
- >> coordonner les réponses aux appels à projets régionaux et nationaux en lien avec les acteurs locaux,

6. COMPETENCES ET MOYENS D'ACTION

La FRAPS met en œuvre des actions dans une démarche de qualité permanente grâce aux compétences développées et mises en valeur par ses membres, notamment pour :

- >> La formation,
- >> La communication,
- >> La coordination,
- >> La documentation,
- >> Le conseil méthodologique,

Cela nécessite :

>> L'implication dans la politique régionale de santé publique pour défendre la promotion de la santé et les intérêts de ses adhérents, notamment avec une étroite relation avec l'ARS,

>> L'intervention directe ou indirecte dans le pilotage ou la réalisation de projets régionaux en fonction de l'existence d'une structure régionale plus légitime, pertinente ou efficiente,

>> La construction et le développement du plus grand nombre de partenariats avec les autres acteurs publics ou privés de la région Centre. Par exemple : délégations interministérielles, Agence pour la cohésion sociale, DRJSCS, collectivités territoriales, Éducation nationale, Universités, formation professionnelle, ORS, acteurs pour l'environnement, structures médicosociales, réseaux de soins, hôpitaux et médecine de ville, etc.

